La Gazette des archives

Impressions d'un voyage archivistique en URSS

Jacques Charpy, Michel Duchein

Citer ce document / Cite this document :

Charpy Jacques, Duchein Michel. Impressions d'un voyage archivistique en URSS. In: La Gazette des archives, n°93, 1976. pp. 89-103;

doi : https://doi.org/10.3406/gazar.1976.2496

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1976_num_93_1_2496

Fichier pdf généré le 12/05/2018

IMPRESSIONS D'UN VOYAGE ARCHIVISTIQUE EN URSS

Lors de sa session de décembre 1974, la Commission permanente franco-soviétique sur les relations culturelles décidait l'échange d'archivistes entre la France et l'URSS pour des voyages d'études professionnelles.

En novembre 1975, MM. Mikhail Iakovlevitch Kapran, chef de la Section des relations étrangères de la Direction générale des Archives de l'URSS, et Viliam Iakovlevitch Katcharava, directeur général des Archives de la République socialiste soviétique de Géorgie, étaient les hôtes de la France pour un séjour qui les mena à Paris, Créteil, Fontainebleau, Grenoble, Valence, Aix-en-Provence.

Et, en juin 1976, nous avions le privilège d'être à notre tour reçus par nos collègues d'Union soviétique pendant douze jours, au cours desquels nous avons visité près de quinze services d'archives, parcouru plus de 5.000 kilomètres de Moscou à Moscou et emmagasiné plus d'informations et de sujets de réflexions qu'un numéro de la *Gazette* n'en saurait contenir !

Par la force des choses, nous nous bornerons donc, dans cet article, à un bref « relevé d'impressions », sans prétendre faire un sort à tout ce que nous aurons vu et appris.

Une telle formule a un côté subjectif dont nous sommes conscients, mais il ne s'agit pas d'écrire un traité sur les archives soviétiques. Ce n'est pas, au reste, en deux semaines qu'on peut prétendre tout connaître. On ne trouvera ici que ce que nous avons voulu y mettre : un témoignage, « à chaud » (ces lignes sont rédigées quinze jours après notre retour), de deux archivistes français sur une organisation et des réalisations passionnantes et à beaucoup d'égard exemplaires. Ce sera à nos lecteurs de tirer, chacun pour soi, les conclusions que nous n'aurons garde de prétendre lui imposer.

Il est bien dommage que les limites de ce « récit de voyage » nous contraignent à nous borner aux aspects professionnels de notre séjour en URSS. Il faudrait des pages pour rendre justice à la chaleureuse hospitalité de nos collègues soviétiques, depuis l'accueil à l'aréoport de Moscou-Cheremetievo jusqu'au repas d'adieu à l'hôtel Leningradskaïa, bien connu des participants français du Congrès international de 1972 !

Persée BY: creative commons

Sans pouvoir envisager de nommer tous ceux qui nous ont reçus et accompagnés, nous ne pouvons passer sous silence au moins les noms du directeur général des Archives près le Conseil des ministres de l'URSS, M. Filip Ivanovitch Dolgikh, président du Conseil international des Archives ; de son adjoint M. Andreï Spiridonovitch Malitikov ; de M. Viliam Iakovlevitch Katcharava, directeur général des Archives de la RSS de Géorgie ; de M. Alexandre Giorgevitch Mitioukov, directeur général des Archives de la RSS d'Ukraine ; de M. Boris Dimitrievitch Ninenko, chef de la Section de l'utilisation scientifique, documentaire et administrative des archives à la Direction générale des Archives de la RSS d'Ukraine, qui, tous, nous accueillirent avec une courtoisie parfaite ; avec une mention de reconnaissance amicale toute particulière pour nos collègues Mme Irina Nikolaievna Minaieva et M. Ivan Filipovitch Popov, archivistes à la Section des relations extérieures de la Direction générale des Archives d'État de l'URSS, dont la parfaite connaissance de la langue française nous permit d'oublier, tout au long de ce séjour, le handicap qu'était pour nous, au départ, notre ignorance de la langue de Pouchkine !

Nous serions bien tentés aussi de nous étendre sur les « à côté » de notre voyage, les visites de musées et de monuments, les soirées au Conservatoire Tchaikovsky de Moscou, à l'Opéra de Kiev ou aux Ballets ukrainiens sur glace... et aussi sur les délices gastronomiques de Moscou, de Kiev et de la plantureuse Géorgie, pays des cent vins fameux que M. Katcharava se désolait de ne pouvoir nous faire tous découvrir en trois jours ! [1] Mais l'austère *Gazette des Archives* se prêterait mal à ce genre d'évocations, qui seraient plus à leur place dans un guide touristique.

Nous ne pouvons quand même pas passer sous silence quelques instants privilégiés, tels que la découverte des trésors d'orfévrerie géorgienne des IXe-XIe siècles au Musée des Beaux-Arts de Tbilissi, l'apparition de la cathédrale géorgienne de Mtskhéta dans son cadre de montagnes — silhouette romane aux lignes harmonieusement équilibrées, datant du XVe siècle — ou la visite du musée de la Laure de Petchersk à Kiev, où étincellent les éblouissantes trouvailles archéologiques des fameux trésors scythes, dont certaines remontent à deux ou trois ans à peine.

Il faudrait aussi parler des forêts de bouleaux, du vaste Dniepr dans sa plaine ensoleillée, des sommets enneigés du Caucase, des vignes, des jardins et des églises de « l'onzième siècle » de la belle Géorgie, du fabuleux Kremlin, du palais princier d'Arkhangelskoïé, des mosaïques byzantines de Sainte-Sophie de Kiev... Mais il est temps d'en venir à l'archivistique, qui, tout compte fait, était la raison de notre voyage.

1. Nous en avons quand même dégusté une bonne quinzaine, ce qui n'est pas si mal, sans compter six ou huit variétés de cognac, et de nombreuses vodka dont une inoubliable « Tcha-tcha »...

I. — L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES ARCHIVES EN URSS.

Les bases de l'organisation des Archives en URSS remontent, on le sait, au décret de Lénine du 1er juin 1918, qui a posé le principe que toutes les archives d'État forment un « fonds » unique, propriété de l'État. Cette définition englobe des catégories d'archives qui, en Europe occidentale, appartiennent généralement au domaine privé : en particulier celles de tous les organismes économiques, entreprises, usines, établissements commerciaux, etc., qui, en URSS, sont gérés par l'État [1].

Encore faut-il faire la distinction, dans ce pays de structure fédérale, entre les archives de l'URSS proprement dites (disons « archives de niveau fédéral », pour simplifier), correspondant aux administrations et organismes de l'Union, et celles des Républiques (Russie, Biélorussie, Ukraine, etc.), qui correspondent aux compétences propres de ces dernières.

Ainsi, s'il existe une Direction générale des Archives près le Conseil des ministres de l'URSS, dont nous allons reparler, il existe également, sur le même modèle mais en plus petit, des Directions ou Directions générales des Archives près le Conseil des ministres de chacune des Républiques qui forment l'Union soviétique. (Pour mémoire, rappelons que si l'URSS compte environ 250 millions d'habitants, la RSS d'Ukraine en compte à elle seule 50 millions. Les comparaisons avec la France, pour être raisonnables, sont donc souvent à faire au niveau Ukraine plutôt qu'au niveau URSS).

La Direction générale des Archives près le Conseil des ministres de l'URSS.

La Direction générale (17, rue Bolchaïa Pirogovskaïa, Moscou) relève, comme son nom officiel l'indique, directement du Conseil des ministres de l'URSS, et non d'un ministère particulier. Le gouvernement soviétique entend ainsi marquer fortement son caractère supraministériel, les règlements qu'elle édicte en matière d'archives courantes étant applicables, sans exception, à toutes les administrations et organismes d'État de l'Union.

C'est un organisme fortement structuré et surtout abondamment doté en personnel et en moyens. Sous l'autorité du directeur général et de ses trois adjoints sont placés 14 « Sections », chargée chacune d'élaborer la réglementation et de veiller à son application dans un secteur particulier :

— organisation et législation générales,

— réglementation scientifique et méthodique,

— archives administratives et *records management* (« gestion des documents »),

— versements et triages (en russe « expertise »),

— conservation et recensement des fonds,

1. Sur les Archives soviétiques, voir l'article de M. F. I. DOLGIKH, « La liaison entre les Archives d'État et les Archives administratives », dans le vol. XXIV (1974) d'*Archivum* (p. 33-56).

— instruments de recherche,
— information et utilisation des documents,
— publications scientifiques,
— bâtiments et équipements,
— relations extérieures,
— personnel,
— comptabilité,
— secrétariat,
— rédaction de la « Revue des Archives soviétiques » (*Sovietskie Arkhivi*).

Les règlements et instructions diffusés par la Direction générale sont applicables dans toute l'URSS, mais il appartient à chaque République d'élaborer elle-même les textes d'application, compte tenu des particularités d'administration locale (l'organisation des archives de « districts » et de « régions », par exemple, variant légèrement d'une République à l'autre).

L'Institut fédéral de recherche scientifique en sciences documentaires et archivistiques (VNIIDAD).

Cet Institut de création assez récente, situé 26, Berejkovskaia Naberejnaia, Moscou, est en quelque sorte le « laboratoire » de la Direction générale. Dans ses trois sections (Conservation, Archivistique, Équipements techniques) sont étudiés en profondeur, au niveau scientifique, les problèmes théoriques et techniques de la gestion et de la conservation des archives. On y trouve des physiciens, des chimistes, aussi bien que des historiens, des économistes et des juristes. C'est un des organismes les plus originaux du système des Archives de l'URSS et l'un de ceux dont nos collègues soviétiques sont, à juste titre, les plus fiers.

Les « Archives centrales d'État ».

Si la totalité des Archives d'État forme un « fonds » unique, ce « fonds » est géré par plusieurs dépôts autonomes, qui relèvent tous, bien entendu, de la Direction générale des Archives près le Conseil des ministres, mais sont indépendants les uns des autres et possèdent chacun leur directeur, leurs cadres, leurs locaux et leur budget.

Ces dépôts, dits « Archives centrales d'État », sont créés par décret du Conseil des ministres de l'URSS. Il en existe actuellement 12, qui ne sont pas tous situés à Moscou :

— Archives centrales d'État de la Révolution d'octobre et de l'édification du socialisme (à Moscou : reçoivent les documents des ministères et organismes centraux depuis la Révolution de 1917, à l'exception des ministères et organismes de caractère économique, militaire, littéraire, artistique, scientifique et technique).

— Archives centrales d'État de l'économie nationale de l'URSS (à Moscou : documents des ministères et organismes centraux de l'économie).

— Archives centrales d'État de l'Armée de l'URSS (à Moscou, bâtiment en construction, 100.000 mètres linéaires de rayonnage).

— Archives centrales d'État de la Flotte militaire (à Léningrad).

— Archives centrales d'État de la Littérature et de l'Art (à Moscou : papiers des administrations et organismes de caractères littéraire et artistique, ainsi que des nombreux écrivains et artistes qui lèguent ou donnent leurs archives à l'État).

— Archives centrales d'État de la Documentation scientifique et technique (à Kouibychev, 800 km de Moscou : documents des administrations et organismes scientifiques et techniques).

— Archives centrales d'État des Documents sonores (à Moscou, en cours d'organisation).

— Archives centrales d'État des Chartes anciennes (à Moscou : archives de l'époque tsariste antérieure à Pierre le Grand).

— Archives centrales historiques d'État (à Léningrad : archives du gouvernement tsariste de Pierre le Grand à Nicolas II).

— Archives centrales d'État de l'Histoire militaire (à Moscou : archives de l'ancienne armée tsariste jusqu'à 1917).

— Archives centrales d'État des Documents ciné et photographiques (à Krasnogorsk près Moscou : films et photographies, voir plus loin).

— Archives centrales d'État des Documents techniques (à Moscou, en projet : essentiellement les documents informatiques, d'après ce que nous avons compris).

A quoi s'ajoutent, en raison du statut particulier de la ville de Moscou, les « Archives centrales d'État de la Ville de Moscou », dont nous avons vu le nouveau bâtiment tout juste terminé, et qui, avec leurs 70.000 mètres de rayonnage, regroupent les Archives historiques, les Archives de la Révolution d'octobre et de l'édification du socialisme et les Archives ciné et photographiques de la capitale.

Les Archives des Républiques.

Chacune des quinze Républiques de l'Union, y compris la RSS de Russie, possède, nous l'avons dit, son organisation archivistique, parallèle à celle de l'Union elle-même. Selon les cas, les Républiques ont une Direction générale ou une simple Direction des Archives d'État, possédant une structure et des compétences analogues à celles de la Direction générale des Archives d'État de l'URRS, et des dépôts d' « Archives centrales d'État », créées, sur le même modèle que celles de l'Union, par décret des gouvernements des Républiques intéressées. (Voir plus loin l'exemple ukrainien).

Les Archives des districts, des régions et des villes.

Sous l'autorité des Directions générales des Archives d'État des Républiques, il existe, dans chaque République, une organisation — légèrement

variable d'un cas à l'autre — des archives des districts (*oblast*, circonscription administrative correspondant à peu près à nos « régions de programme » : population de 2 à 3 millions d'habitants), des régions (*raïon*, circonscription correspondant à peu près à un arrondissement français) et des villes (*gorod*).

Au total, ce sont plusieurs milliers de dépôts d'archives qui relèvent ainsi directement de l'administration des Archives d'État.

La Direction générale des Archives d'État de l'URSS et celles des Républiques élaborent des « plans-types » de construction de dépôts d'archives, à l'usage des districts, des régions et des villes ; il en existe pour 1.500.000 « dossiers » (30.000 mètres linéaires de rayonnage), 2.000.000 de « dossiers » (40.000 mètres linéaires), 3.000.000 de dossiers (60.000 mètres linéaires). L'adoption de ces plans-types n'est pas obligatoire, mais elle doit être effectivement assez répandue, car nous avons vu des photos de plusieurs bâtiments d'archives de districts d'Ukraine qui se ressemblaient... comme deux gouttes d'eau du Dniepr !

Principes généraux de législation et de réglementation.
La « gestion unifiée des documents ».

La Direction générale des Archives d'État de l'URSS détient, de par la loi, la responsabilité de toutes les archives publiques de l'Union soviétique — c'est-à-dire, rappelons-le, non seulement des archives des administrations au sens où nous l'entendons en France, mais également de toutes les branches de l'économie, puisqu'il n'existe en URSS aucun établissement, entreprise ou organisme commercial, industriel, bancaire ou autre, qui ne soit d'État.

Aucune distinction juridique n'existe entre « archives administratives » (ce que nous appellerions « archives courantes ») et « archives historiques » ; les unes et les autres forment, ensemble, le « fonds unique des Archives d'État ». Toutefois, la Direction générale des Archives d'État n'a la gestion directe que des dépôts d'Archives centrales et des dépôts d'archives de districts, de régions et de villes énumérés plus haut. Les papiers non encore versés dans ces dépôts d'archives proprement dits restent dans les locaux et sous la responsabilité immédiate des services qui les ont produits. Des « commissions d'expertise (= tri) et de contrôle », qui fonctionnent auprès des Archives d'État, surveillent la régularité des tris et des éliminations. Il existe, d'autre part, des « Sections spéciales » des Archives d'État, chargées, de façon itinérante, du classement des archives administratives dans les locaux des administrations, aux frais de ces dernières.

Une brochure intitulée *Osnovnie pravila postanovki dokoumentalnoï tchasti deloproïzvodstva i raboti arkhivov outchrejdenii, organizatsii i predpriatii SSSR* (« Règlement fondamental pour l'organisation de la partie documentaire de la gestion des papiers et du travail des archives des établissements, organismes et entreprises de l'URSS »), élaborée et diffusée à 500.000 exemplaires

par la Direction générale des Archives d'État, fixe les règles de gestion de ces archives courantes, aussi bien dans les administrations proprement dites (au sens occidental du mot) que dans les usines, entreprises et organismes de toute nature, règles au respect desquelles veille la Section des Archives administratives et du *records management* de la Direction générale des Archives d'État.

Comme il n'est pas possible de recueillir et de conserver dans les dépôts d'archives d'État tous les papiers produits par toutes les administrations et organismes du pays, des listes ont été dressées, périodiquement mises à jour, 1) des administrations et organismes appelés à verser leurs archives dans les dépôts d'archives d'État, 2) des papiers de ces administrations et organismes appelés à être versés.

Autrement dit — et la différence avec notre système est ici fondamentale — certaines administrations et organismes publics sont dispensés du versement aux Archives d'État ; et de nombreux papiers sont exclus du versement, ce qui signifie que le tri se fait (selon des règles évidemment fixées par la Direction générale des Archives d'État) dans les administrations mêmes, avant versement [1].

Actuellement, un système encore plus ambitieux est en cours d'élaboration, en liaison avec l'Institut fédéral de recherche scientifique en sciences documentaires et archivistiques dont il a été question plus haut : celui de la « gestion unifiée des archives » dans tous les organismes de l'État. Il s'agira, si nous avons bien compris, d'un règlement uniforme de gestion de toutes les archives courantes, appuyé sur une nomenclature exhaustive de toutes les catégories de dossiers existant dans toutes les administrations et organismes de l'État. Ainsi seraient évités, à tous les niveaux, les « doubles emplois » en matière de conservation, ainsi que les tâtonnements et les incohérences que nous connaissons bien en France, par exemple entre Archives nationales et Archives départementales, sans parler des Archives communales. Il va de soi qu'un tel système implique le recours à l'informatique, et qu'il suppose, de la part de toutes les administrations et organismes publics, une discipline que l'on peut certes souhaiter, mais sur laquelle il est permis, sans excès de scepticisme, de s'interroger jusqu'à ce qu'il soit possible de juger l'arbre par ses fruits.

1. Ceci explique l'absence de salle de tri dans les dépôts d'archives d'État, qui nous a vivement frappés. Les règles de base du triage sont contenues dans une brochure de la Direction générale des Archives d'État intitulée « *Osnovi otbora na gosoudarstvennoie khranenie naoutchno — tekhnitcheskoï dokoumentatsii* » (« Bases essentielles de la sélection pour la conservation dans les Archives d'État de la documentation scientifique et technique »).

Cette solution nous a paru très restrictive, puisque, par exemple, seulement 4 % des documents émanant des organismes de travaux publics (État, Républiques, districts, régions, villes) sont conservés.

Effectifs, carrières, formation professionnelle.

Les effectifs des services d'archives en Union soviétique sont, de toute évidence, considérables. (On nous a parlé de plus de 40.000 personnes relevant de la Direction générale des Archives d'État de l'URSS).

On trouvera plus loin, à propos de l'Ukraine, le chiffre des effectifs de la Direction générale des Archives d'État et celui des dépôts d'archives centrales de cette République que nous avons visités ; ils permettent, compte tenu des chiffres de population, très voisins, de l'Ukraine et de la France, de faire des comparaisons instructives [1].

Une grande différence avec le système français est que la carrière des Archives est, en URSS, « ouverte » ; autrement dit, il n'y a pas de monopole de recrutement pour les titulaires d'un diplôme particulier, et moins encore pour les anciens élèves d'une école particulière. Nous avons même eu l'impression d'une certaine mobilité, au moins au niveau des hauts cadres, entre les Archives et d'autres carrières telles que l'Université ou la Recherche scientifique.

La formation professionnelle des archivistes est assurée par plusieurs universités de l'URSS, qui dispensent un enseignement d'archivistique, plus ou moins en liaison avec les Directions des Archives d'État des diverses Républiques (il semblerait d'ailleurs que cette liaison ne serait pas toujours aussi étroite qu'on le souhaiterait, et que certains responsables des Archives reprocheraient à cet enseignement universitaire d'être souvent trop théorique et abstrait).

Mais le centre principal de l'enseignement archivistique est l'*Institut historico-archivistique de Moscou*, créé voici une quarantaine d'années, et qui est l'équivalent soviétique de notre École des Chartes, monopole de recrutement en moins. L'Institut historico-archivistique est aujourd'hui divisé en deux sections, l'une (proprement « historico-archivistique ») pour les archives proprement dites, de caractère historique, l'autre consacrée aux archives administratives et au *records management*.

L'enseignement principal se fait par cours de jour, à plein temps (120 étudiants pour la section archives, 75 pour la section *records management*) ; l'Institut dispense également un enseignement du soir et un enseignement par correspondance. Au total, 500 diplômes environ sont délivrés chaque année en enseignement direct et 300 par correspondance. (Détail intéressant : pour chaque place au concours d'entrée — enseignement de jour — il y a 12 à 15 candidats. La comparaison avec l'École des Chartes serait intéressante).

En section archives, le programme de l'enseignement se rapproche assez

1. L'élément féminin y est fortement majoritaire. A Tbilissi par exemple, au cours de la réunion générale du « collectif » des Archives d'État de la République de Géorgie, nous avons compté à peu près 90 femmes pour 20 hommes.

de celui de notre École des Chartes : histoire, paléographie, philologie slave, etc., mais il y a également des enseignements de technique documentaire, de photographie, de physico-chimie sur la conservation des papiers, etc. ; et, bien entendu, d'archivistique théorique et appliquée.

L'accent a été mis par plusieurs de nos interlocuteurs sur l'importance de la « promotion interne » au moyen des cours du soir, stages de recyclage, etc., qui permettent à chaque fonctionnaire des Archives d'acquérir des connaissances susceptibles de le faire passer à l'échelon supérieur.

II. — Les dépôts d'archives visités à Moscou, Tbilissi et Kiev.

A Moscou, outre la Direction générale des Archives d'État de l'URSS et l'Institut fédéral de recherche scientifique en sciences documentaires et archivistiques, nous avons visité le nouveau dépôt des Archives centrales d'État de la ville de Moscou, dont la construction s'achève, et le dépôt des Archives centrales d'État des documents ciné et photographiques, situé en grande banlieue à Krasnogorsk [1].

En Géorgie, nous avons vu la Direction générale des Archives d'État de la République et deux dépôts d'Archives de région (*raïon*) : Gurdjani et Mtskhéta. — A titre indicatif : la RSS de Géorgie possède cinq dépôts d'Archives centrales : Archives centrales de la Révolution d'octobre et de l'édification du socialisme ; Archives centrales historiques ; Archives centrales de la Littérature et de l'Art ; Archives centrales de la Documentation scientifique et technique ; Archives centrales des documents ciné et photographiques ; il y a 81 « filiales » ou Archives de régions, et environ 7.000 services contrôlés d'archives administratives.

En Ukraine, nous avons visité la Direction générale des Archives d'État de la République, les dépôts des Archives centrales de la Révolution d'octobre et de l'édification du socialisme, des Archives centrales historiques, des Archives-Musée de la Littérature et de l'Art, des Archives centrales des documents ciné, photo et phonographiques, et la « maison musée » de l'écrivain Alexandre Korneitchouk, annexe des Archives-Musée de la Littérature et de l'Art.

Quelques données chiffrées ukrainiennes.

Les données chiffrées recueillies en Ukraine sont intéressantes pour permettre des comparaisons avec la France, puisque, rappelons-le, la population des deux pays est assez proche (environ 50 millions d'habitants pour l'un et pour l'autre ; superficie : 600.000 km² pour l'Ukraine, 550.000 pour la France).

1. Les visites du Musée Lénine et de la Section des Manuscrits de la Bibliothèque Lénine relevaient plutôt du tourisme culturel que de l'information professionnelle.

La Direction générale des Archives d'État de la RSS d'Ukraine a un effectif d'environ 40 personnes, réparties en neuf sections :

— Organisation et méthodes, 6 personnes.

— Versements et triages, 5 personnes.

— Archives administratives et *records management*, 5 personnes.

— Utilisation scientifique, documentaire et administrative des archives, 5 personnes.

— Publications scientifiques, 4 personnes.

— Personnel, 2 personnes.

— Comptabilité, 6 personnes.

— Bâtiments et équipements techniques : 4 personnes (dont 2 ingénieurs).

— Rédaction de la Revue « Archives d'Ukraine » (*Arkhivi Oukraïni*) : 1 ou 2 personnes (?), à quoi s'ajoutent les 37 personnes employées dans les ateliers de photo, restauration, imprimerie, fabrication des cartonnages, et les 80 personnes du service d'entretien du bâtiment.

La Direction générale a publié, pendant le quinquennat 1971-1975, 44 publications scientifiques : inventaires, recueils de textes, copies documentaires. Plusieurs grandes publications collectives, telles que l'*Histoire du mouvement ouvrier en Ukraine*, l'*Histoire de la Guerre nationale* (= deuxième guerre mondiale) *en Ukraine*, l'*Histoire des villes de l'Ukraine* lui sont confiées.

L'Ukraine possède 6 dépôts d'Archives centrales d'État (Archives de la Révolution d'octobre et de l'édification du socialisme ; Archives historiques centrales à Kiev et à Lvov ; Archives ciné, photo et phonographiques ; Archives-Musée de la Littérature et de l'Art ; Archives de la documentation technique et scientifique à Kharkov), 25 dépôts d'archives de districts totalisant 480.000 mètres linéaires de rayonnages, 110 dépôts d'archives de villes, 478 dépôts d'archives de régions (*raïon*), ces dernières employant au total 2.400 personnes.

Au total, 50.000 administrations et organismes sont soumis à la règle du versement de leurs papiers aux Archives d'État.

L'atelier photographique de la Direction générale possède 4 caméras, emploie 7 personnes, produit 1.250.000 images par an. L'atelier de restauration emploie 17 personnes, celui de reliure 6 personnes, celui de cartonnerie 4 personnes (fabrique 40 à 60.000 cartons par an pour l'ensemble des dépôts d'Archives centrales d'État), celui d'imprimerie 3 personnes.

Les Archives historiques centrales, pour 26.000 m linéaires de rayonnage, occupent 58 personnes, dont 20 « scientifiques » et 18 « techniques ». La salle de lecture (environ 40 places) est dotée de 6 appareils de lecture de microfilm.

Les Archives centrales de la Révolution d'octobre et de l'édification du socialisme occupent 70 personnes pour 30.000 m linéaires de rayonnage, et disposent de 7 appareils de lecture de microfilm.

Le bâtiment de la Direction générale des Archives d'État d'Ukraine.

Ce bâtiment, situé un peu hors du centre de Kiev (Solomenskaia, 24), date d'une dizaine d'années. (Voir photo).

Il abrite à la fois la Direction générale proprement dite, les Archives centrales de la Révolution d'octobre et de l'édification du socialisme (= archives depuis 1917) et les Archives centrales historiques (= avant 1917 ; le plus ancien document est de 1359). Les Archives centrales des documents ciné, photo et phonographiques sont dans un bâtiment neuf, légèrement à l'écart.

La totalité du bâtiment est climatisée : cinq centrales de conditionnement traitent 20.000 m³ d'air par heure. Le bassin de refroidissement est extérieur au bâtiment et forme bassin ornemental avec jets d'eau (visible sur la photo), selon une formule assez répandue, semble-t-il, en URSS [1].

Le bâtiment est équipé d'un système de détection/extinction automatique d'incendie, fonctionnant au gaz carbonique ; 120 ballons de gaz carbonique sous pression sont branchés en permanence sur un réseau de canalisations dont le déclenchement est commandé par les cellules photo-électriques des détecteurs à isotope radio-actif ; une équipe de surveillance est en service 24 heures sur 24.

Le « bloc-magasins » forme un noyau central, à structure béton, entouré par les locaux de travail, où la distinction entre locaux ouverts au public et locaux réservés au service ne nous a pas paru aussi nette qu'en France.

La conservation des documents.

Une particularité des Archives soviétiques, par rapport au système français, est la conservation des documents en « dossiers » reliés. Partout, systématiquement, les documents concernant une affaire donnée sont cousus ensemble et munis d'une couverture cartonnée, l'ensemble mesurant environ 2 cm d'épaisseur. Le « dossier » ainsi constitué est l'unité de classement, de cotation et de répertoriage. Pour évaluer l'importance d'un dépôt on compte en « dossiers » : ainsi les Archives historiques centrales de l'Ukraine comptent 1.300.000 « dossiers », équivalent à 26.000 mètres linéaires de rayonnage ; les Archives centrales de la Révolution d'octobre et de l'édification du socialisme de la même République ont 1.500.000 « dossiers », soit 30.000 m l de rayonnages.

Sauf dans les petits dépôts d'archives de régions que nous avons visités, les dossiers sont conservés à plat en cartons. Les cartons sont fabriqués par les Archives elles-mêmes et nous ont paru solides et fonctionnels.

Les rayonnages, accrochés sur tasseaux ou crochets, sont de type assez modeste en comparaison des nôtres.

1. La plupart des bâtiments d'archives que nous avons visités en URSS étaient climatisés selon le même système.

La Direction générale des Archives d'État de la RSS d'Ukraine, à Kiev.

Les Archives centrales ciné, photo et phonographiques de la RSS d'Ukraine.

Ce dépôt, de construction récente (1975) et entièrement climatisé, occupe 53 personnes.

La section cinéma conserve des films dont le plus ancien remonte à 1909. Chaque année, elle produit 100.000 mètres de copies de films et restaure 30.000 mètres de films anciens ; 100.000 mètres de film sont contrôlés annuellement grâce à 6 tables de contrôle.

Les films sont rangés dans des boîtes métalliques reposant sur un ingénieux système de tablettes spécialement conçu pour elles, et qui est une des intéressantes particularités techniques de ce dépôt. (Au total, 100.000 boîtes sont ainsi emmagasinées).

Chaque film dispose d'un « dossier-répertoire » où sont décrites les différentes séquences, avec indication des lieux et des personnes figurant dans le film. L'état matériel du film est indiqué dans le dossier, où sont également portées les mentions de toutes les copies tirées et de toutes les consultations demandées.

La section photo conserve actuellement 250.000 clichés, rangés sous pochettes de papier kraft noir (plaques verre) ou de papier cristal (négatifs acétate de cellulose) en tiroirs. De chaque cliché il est tiré une épreuve servant de fiche-répertoire.

Les archives sonores se composent uniquement, pour l'instant, de bandes magnétiques, conservées en boîtes métalliques sur des rayonnages en duralumin (anti-radiations).

Les Archives-Musée de la littérature et de l'art de la RSS d'Ukraine.

Installé dans le beau bâtiment de l'ancien Séminaire de Sainte-Sophie de Kiev (XVIIIe siècle), ce dépôt est original par sa conception, à la fois archives et musée. Comme tous les dépôts analogues d'URSS, il reçoit les papiers des services et administrations d'État concernant la littérature et l'art, mais aussi — par dons, legs ou éventuellement achats — les papiers et bibliothèques des écrivains et artistes après leur mort. Tous les papiers sont conservés, classés et répertoriés comme des archives classiques (actuellement ils forment 80.000 « dossiers », soit environ 4.000 mètres linéaires), mais en outre ils sont largement exposés dans des salles de musée. Une particularité intéressante est la création de « cabinets » où sont reconstitués, dans les anciennes cellules du Séminaire, les cabinets de travail des écrivains les plus illustres, avec leur mobilier et leurs objets familiers.

Le dépôt est pourvu d'un atelier de reliure-restauration, d'un atelier photographique, d'une bibliothèque de 46.000 volumes, et emploie 73 personnes, sans compter les 12 personnes employées à la maison-musée d'Alexandre Korneitchouk, filiale des Archives-Musée, à une trentaine de kilomètres de Kiev, sur les bords du Dniepr.

Les Archives de Géorgie.

La République socialiste soviétique de Géorgie, capitale Tbilissi, a 4.600.000 habitants et une superficie de 70.000 km².

La Direction générale des Archives d'État de cette République compte 45 personnes, réparties en 7 sections. Avec leurs 5 Archives centrales et leurs 81 « filiales » de régions, l'ensemble des Archives géorgiennes conservent 5.000.000 de « dossiers » (soit 100.000 mètres linéaires de rayonnage) et emploient environ 1.000 personnes. 7.000 administrations et organismes sont appelés à y effectuer le versement de leurs papiers.

III. — En guise de conclusion.

Comme on le voit par ce qui précède, nous n'avons pu, dans le court temps de notre séjour en URSS, approfondir tous les aspects de l'activité archivistique de ce pays.

En particulier — outre que nous n'avons vu que Moscou, Tbilissi et Kiev —, nous n'avons pas eu le loisir d'étudier en détail les questions de *communication* (les salles de lecture nous ont paru moins vastes et plus spécialisées que les nôtres ; les communications avec déplacement ne sont pas pratiquées en original ; les reproductions sont faites uniquement en faveur d'organismes publics), d'*inventaires* (il nous a semblé que les inventaires étaient du genre « répertoire numérique détaillé », chaque « dossier » étant analysé individuellement, mais cela demanderait à être approfondi, comme demanderaient à être examinés de plus près les innombrables fichiers alphabétiques et méthodiques que nous avons vus en service dans tous les dépôts que nous avons visités), d'*expositions* (celles-ci, à base de reproductions photographiques, illustrent surtout des faits contemporains ; à Tbilissi une grande vitrine ouvre directement sur la rue) et de *pédagogie scolaire* (intégrée, semble-t-il, à l'information des groupes).

De même, la complexe question du *records management* et des liens entre Archives d'État et « archives administratives » mériterait d'être étudiée minutieusement, ainsi que celle des archives locales (districts, régions, villes).

Mais, tout en étant parfaitement conscients du caractère incomplet de notre information, nous avons néanmoins ramené de ce voyage quelques conclusions riches d'enseignement.

Tout d'abord, la place que tiennent les Archives soviétiques dans l'administration et dans l'économie du pays. Loin d'apparaître comme une administration « marginale » et oubliée, les Archives, directement rattachées aux Conseils des ministres de l'URSS et des Républiques de l'Union, intervien-

nent dans le fonctionnement même de la machine administrative et jouent un rôle, reconnu par la loi, dans la « gestion socialiste » de l'économie [1].

En contrepartie, l'accent est moins mis sur l'aspect « historique » des archives que dans la plupart des pays d'Europe occidentale. Non certes que la recherche historique soit minimisée, mais l'optique générale des textes régissant les Archives nous a paru beaucoup plus prospective que rétrospective, beaucoup plus axée sur l'utilisation « pratique » des archives que sur leur exploitation historique.

Parallèlement, nous avons été frappés par l'effort de modernisme technique dans la conservation et la gestion des archives : climatisation, protection automatique contre l'incendie et le vol, équipements de microfilmage, de désinfection, de restauration, jusque dans les plus petits dépôts.

La notion même d'archives est essentiellement dynamique en URSS ; les documents cinématographiques, photographiques, sonores, informatiques sont considérés comme documents d'archives à part entière, et relèvent de la Direction générale des Archives d'État au même titre que les documents traditionnels sur papier. Partout des dépôts spéciaux sont créés pour leur conservation et leur exploitation.

En définitive, il nous est apparu que la gestion des archives était, en Union soviétique, beaucoup plus centralisée et unifiée qu'en France, malgré la légitime fierté de notre pays d'avoir été un précurseur en ce domaine à la fin du XVIIIe siècle. *Toutes* les archives relèvent, en URSS, de la Direction générale des Archives d'État, laquelle dispose, pour en assurer la gestion, d'un énorme réseau de dépôts généraux ou spécialisés et d'une administration centrale très développée.

Il est évident que tout n'est pas exactement transposable ni même comparable, étant donné les profondes différences qui existent entre les systèmes administratifs et économiques de l'URSS et de la France. Mais il nous paraît que, *mutatis mutandis*, bien des expériences et réalisations soviétiques en matière d'archives peuvent fournir, à tout le moins, matière à réflexion. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire dans ces brèves notes de voyage.

Jacques CHARPY,
Conservateur en chef des Archives
de la Région Bretagne
Directeur des services d'archives
d'Ille-et-Vilaine.

Michel DUCHEIN,
Conservateur en chef à la Direction
des Archives de France.

1. Un certain nombre d'attributions relevant en France du ministère des Finances (Service central d'Organisation et Méthodes), du Secrétariat général du Gouvernement (Direction de la documentation française), de la Direction des Bibliothèques (Collection de documents inédits de l'histoire de France) appartiennent à la Direction générale des Archives de l'URSS.